

(N^o 52.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Département de la Marine pour l'exercice 1846.

(Voir les Nos 2 et 94 de la Chambre des Représentants).

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département de la Marine, pour l'exercice 1846, est fixé à la somme d'un million cent cinquante-deux mille sept cent soixante dix sept francs (1,152,777), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Bruxelles, le 21 Janvier 1846.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) LIEDTS.

Les Secrétaires,

(Signés) BARON DE MAN D'ATTENRODE.

DE VILLEGAS.

Tableau du Budget du Département de la Marine pour l'exercice 1846.

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	<i>Administration centrale.</i>			
1	Personnel.	6,050 »	»	} 9,550 »
2	Matériel.	3,500 »	»	
	CHAPITRE II.			
	<i>Bâtiments de guerre.</i>			
1	Personnel.	297,471 »	»	} 507,791 »
2	Vivres.	148,000 »	»	
3	Entretien, chauffage et éclairage.	62,320 »	»	
	CHAPITRE III.			
Unique.	Magasin de la marine.	11,200 »	»	11,200 »
	CHAPITRE IV.			
Unique.	Pilotage.	350,520 »	»	350,520 »
	CHAPITRE V.			
Unique.	Etablissement d'un feu flottant dans la passe de Wierlingen.	»	35,000 »	35,000 »
	CHAPITRE VI.			
Unique.	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut.	48,758 »	»	48,758 »
	CHAPITRE VII.			
Unique.	Police maritime.	32,800 »	»	32,800 »
	CHAPITRE VIII.			
Unique.	Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	116,608 »	»	116,608 »
	CHAPITRE IX.			
Unique.	Secours maritimes (sauvetage).	16,500 »	»	16,500 »
	CHAPITRE X.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
1	Pensions civiles et secours.	14,050 »	»	} 24,050 »
2	Dotation de la caisse des secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge.	10,000 »	»	
	Total. . . . fr.			1,152,777 »